

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_22-DE
Reçu le 15/07/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_22**

**COMITE DE PILOTAGE - PROJET D'ETABLISSEMENT 2027/2032 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD
Convocation envoyée le : 24 juin 2026
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 11 5 JUIL. 2026 n°: 017-200041614-20260630-2026_06_22-DE
Date de publication sur le site Internet : 12 0 JUIL. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_22-DE
Reçu le 15/07/2026

COMITE DE PILOTAGE - PROJET D'ETABLISSEMENT 2027/2032 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud, article 3, Compétences optionnelles : « construction aménagement gestion fonctionnement et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté du Ministère de la Culture du 30 décembre 2023 accordant le classement du conservatoire en établissement « à rayonnement intercommunal » pour une période de 7 ans (2024-2029),

Vu le projet d'établissement du Conservatoire de musique à Rayonnement intercommunal adopté le 17 décembre 2019 (délibération n° 2019-12-03) pour les années 2020-2026,

Vu les délibérations n° 2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-14 portant délégation de fonctions à Monsieur **Christophe FOLOPPE**, au titre de la Culture, à savoir :

- o La politique culturelle et événementielle de la Communauté de Communes (dont la Convention d'Education Artistique et Culturelle et Contrat Territoire Lecture),
- o Le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal,
- o Le Réseau des bibliothèques Aunis Sud,
- o Le site archéologique à Saint saturnin du bois,
- o Le soutien à l'Espace culturel Le Palace et à l'Ecole de musique de la Petite Aunis,
- o Les relations avec l'ensemble des associations culturelles du territoire.

Considérant l'absence de candidature ou encore la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Monsieur Christophe FOLOPPE, Vice-Président en charge de la culture et à ce titre en charge du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal indique qu'un Projet d'Etablissement définit les orientations du conservatoire pour une période donnée.

Ce document est indispensable pour l'obtention et le renouvellement du classement du Conservatoire en établissement « à rayonnement intercommunal ». De plus, il décline le projet de celui-ci en lien avec le projet culturel du territoire et les différents textes de référence.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_22-DE
Reçu le 15/07/2026

Monsieur Christophe FOLOPPE ajoute que le Projet d'établissement du Conservatoire de musique à Rayonnement intercommunal Aunis Sud doit être renouvelé pour la période 2027-2032.

Il indique qu'un comité de pilotage avait précédemment été constitué afin de suivre ce travail de rédaction du projet d'établissement.

Aussi, dans le cadre du renouvellement du mandat, il propose de procéder à la désignation de nouveaux membres, selon la composition suivante :

- Vice-Président en charge de la culture, Président de ce COPIL,
- 4 à 8 élus communautaires et/ou membres de la commission Culture.

Monsieur Christophe FOLOPPE, en qualité de Vice-Président en charge de la culture indique être membre de droit de ce COPIL.

Il porte à la connaissance des conseillers communautaires, la candidature de **Madame Brigitte DIOT-BESNIER**.

Il fait savoir que de nouvelles candidatures sont attendues.

Madame Rozenn PETOT et Messieurs Eric BERNARDIN, Didier OTRZONSEK; Olivier JOUANNEAU et Philippe BODET se portent candidats.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la composition du Comité de Pilotage du projet pour le renouvellement du Projet d'Établissement (2027/2032) comme suit :
 - **Monsieur Christophe FOLOPPE**, en qualité de Vice-Président en charge de la culture,
 - **Madame Brigitte DIOT-BESNIER**
Madame Rozenn PETOT
Monsieur Eric BERNARDIN
Monsieur Didier OTRZONSEK
Monsieur Olivier JOUANNEAU
Monsieur Philippe BODET
- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_22-DE
Reçu le 15/07/2026

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 7 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Micheline BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.